

5. Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

En France, les intérêts de centaines de milliers de majeurs sont protégés par une mesure de protection :

- ✓ La sauvegarde de justice / mandat spécial
- ✓ La curatelle (simple, renforcée)
- ✓ La tutelle
- ✓ La mesure d'accompagnement judiciaire.
- ✓ La mesure ad'hoc

Lorsque leur famille ne peut assumer le rôle de tuteur ou curateur, les institutions, et notamment les associations tutélaires, se voient confier des mesures de protection par le juge des contentieux de la protection.

Les Udaf constituent aujourd'hui la première organisation tutélaire de France.

Contact : 01.30.75.05.39. service-mp@udaf95.fr

6. Information et Soutien aux tuteurs

L'UDAF du Val d'Oise, de par son activité de Mandataire Judiciaire et celle d'information aux familles, est inscrite sur la liste des structures habilitées à délivrer l'information et un soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des majeurs en application de l'article 449 du Code Civil.

Contact : 01.30.75.04.52. - Service-atf@udaf95.fr

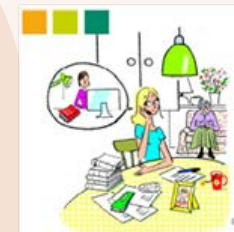
Permanence téléphonique : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30
Entretien personnalisé : uniquement sur RDV

6. Point Conseil Budget

L'UDAF informe et accompagne également les personnes dans le cadre de son Point Conseil Budget (PCB),

Contact : 01.30.75.00.25. - pcb@udaf95.fr

Avec le soutien de la D.D.C.S.95., de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité., de la Caf, de la MSA, de la Cour d'Appel de Versailles, du Conseil Départemental du Val d'Oise et autres collectivités territoriales...



Udaf95 - 28 rue de l'Aven BP 88499 95891 Cergy-Pontoise cedex
☎ : 01 30 75 00 25 - www.udaf95.fr

Les services de l'Udaf 95

L'UDAF du Val d'Oise est une association reconnue d'utilité publique. Parmi les missions qui lui sont confiées, il y a la gestion de services d'intérêts familiaux,

1. Point Info Famille (PIF)

Le PIF est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation afin de donner aux familles des informations complètes et actualisées sur les services auxquels vous pouvez avoir accès au niveau local ou national.

Contact : pif@udaf95.fr - 01.30.75.00.25

2. Médiation Familiale

La médiation familiale propose aux membres de la famille qui vivent une séparation conjugale, un conflit familial ou une situation de rupture, de se rencontrer en présence d'un tiers, le médiateur familial, pour rétablir un dialogue et rechercher des solutions concrètes.

Contact : 01.30.75.00.25.- amp-udaf95@udaf95.fr

Permanences (uniquement sur RDV)

Magny en Vexin	Antenne Sociale Conseil Départemental	3 rue Marcel Pagnol	
Montmagny	Centre social Les Lévriers	15 ruelle de la campagne	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis de 14h à 17h
Sarcelles	Centre social CAF Les Lochères	20 av. Paul Valéry	2 ^{ème} -4 ^{ème} mardis de 9h30 à 12h30
Villiers le Bel	Maison de Justice et du Droit	2 rue Pompon	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis de 9h30 à 12h
	Maison de Quartier Boris Vian	4 rue Scribe	2 ^{ème} lundi de 14h à 18h

3. Consultation Conjugale et Familiale

Lorsque le couple va mal, lorsque les relations se détériorent dans la famille, lorsque chacun s'enferme dans son isolement

Permanence assurée le lundi et le mardi de 16h à 20h

Centre Socio Culturel - Espace Jeunesse et Famille

18 rue de Soisy -95600 Eaubonne

Contact : 01.30.75.00.25 (uniquement sur RDV)

4. Point Accueil Ecoute Jeunes / Parents (PAEJ)

C'est un lieu d'accueil et d'écoute confidentiel, anonyme et gratuit pour les jeunes entre 11 et 25 ans et leurs parents. Des psychologues cliniciennes les accompagnent et les soutiennent.

Contact pour RDV : 0130.75.00.25. - paej-udaf95@udaf95.fr



Permanences